

113

Jusqu'à

200 K€

en subvention

AIDE POUR LE DÉSAMANTAGE DE TOITURES EN CAS DE SOLARISATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



BÉNÉFICIAIRES

PME, exploitations agricoles comprises, propriétaires des toitures à désamianter



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 30% des dépenses éligibles avec un plafond de 200 000€



PÉRIODE

Instruction au fil de l'eau dans la limite des fonds disponibles

FINANCEURS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

QUELS PROJETS ?

À travers ce dispositif, la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** vise un programme ambitieux pour augmenter de 54% la production d'Énergies Renouvelables d'ici 2030 tout en valorisant les surfaces existantes et répondre aux enjeux sanitaires liés au démantèlement des toitures amiantées.

La Région accompagnera **les projets d'investissement** suivants si ces derniers sont matures (réalisation dans l'année) et si le ratio « surface couverte en photovoltaïque/surface désamiantée » est à minima de 35 % :

- ↳ **Désamiantage** de la toiture sur l'ensemble des pans ;
- ↳ **Renforcement** de la toiture ;
- ↳ **Isolation thermique** éventuelle ;
- ↳ **Couverture** permettant l'installation renouvelable.

Les dépenses liées directement à l'installation d'énergie renouvelable (panneaux, onduleurs, ...) ne font pas partie de l'assiette de dépenses éligibles.

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises soutenues pourront bénéficier d'une aide publique significative :

- ↳ sous forme de **subvention** ;
- ↳ pouvant aller **jusqu'à 30% de l'assiette des dépenses éligibles**.

L'aide est **plafonnée à 200 000 €** par bénéficiaire et par année civile :

- ↳ Sans isolation de toiture : plafonnée à 40€/ m² de toiture désamiantée ;
- ↳ En cas d'isolation de toiture : plafonnée à 50€/ m² de toiture désamiantée.

20 ANS
D'expérience

220 M€
D'aides publiques
obtenues en 2021

8
Implantations
en France

100
Collaborateurs



Franck
MAUDOUX

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

ABF
LE RÉFLEXE AIDE PUBLIQUE